



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Vienne

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de la Vienne**

Secrétariat général

Affaire suivie par : Frédéric ARTAUD

Mail : dasen86@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers Cedex

Poitiers, le 23 janvier 2025

Le secrétaire général de la DSDEN,
DASEN par intérim

à

Mesdames les directrices d'écoles
Messieurs les directeurs d'écoles

Sous couvert de

Mesdames les Inspectrices, Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale, en charge d'une circonscription

Objet : - Note de service –

Mobilisation de la journée de solidarité - Avril 2025

Élaboration du projet d'école et mise en œuvre des nouveaux programmes RS 25.

Textes de référence:

Note de service départementale: méthodologie pour l'élaboration du projet d'école et annexes.

Le projet d'école – LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Le Code de l'éducation: Article L401-1 - modifié par LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 38 (V)

Le projet académique 2022-2025 et ses feuilles de route: <https://www.ac-poitiers.fr/projet-academique-et-feuilles-de-route-121487>

Les documents de référence du cadre d'évaluation des écoles: <https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814>

« Choc des savoirs – Accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes de français et mathématiques pour l'école maternelle et le cycle 2 à la rentrée 2025 ». (Cf. BOEN 21-03-2024)

Le projet d'école constitue un outil de travail fondamental destiné à assurer la cohérence des actions conduites à l'école pour faire réussir tous les élèves.

Il peut faire l'objet d'avenant(s) ou de bilan (s) annuel (s) en vue d'éventuels ajustements et/ou prolongements, au regard notamment de la parution de nouvelles orientations de la politique éducative.

Outre le fait qu'il prend appui sur le projet pédagogique académique 2022-2025 ainsi que sur le rapport d'évaluation de l'école, une attention particulière doit être portée sur les effets attendus de la mise en œuvre des nouveaux programmes de français et de mathématiques pour l'école maternelle, le cycle 2 (et le cycle 3, dont la parution est prévue prochainement).

Dans le cadre de la réflexion annuelle conduite en équipe pour le projet d'école, devant inclure l'appropriation incontournable de ces nouveaux programmes, la journée de solidarité, à planifier au cours du second semestre de cette année scolaire 2024-2025, sera mobilisée.

Ainsi, dans la reconnaissance de l'espace d'autonomie indispensable aux équipes éducatives pour adapter leur démarche d'enseignement et les actions aux réalités du terrain, cette journée sera organisée sous la conduite du (ou de la) directeur (trice) d'école.

Des réunions de travail seront programmées hors temps scolaire selon des créneaux fractionnés à la convenance de l'équipe d'école, sans dépasser les 6 heures dévolues.

Les IEN de circonscription réuniront prochainement les directeurs d'école pour présenter les nouveaux programmes en vigueur et les ressources institutionnelles (Cf. ANNEXE 1*) mises à disposition pour animer ces temps de regroupement sur site d'école.

L'équipe de circonscription proposera un accompagnement de proximité aux directeurs pour aider à la diffusion de ces derniers auprès des enseignants, cela dans la prise en compte du projet d'école élaboré (ou en cours).

Les animations pédagogiques départementales du plan de formation académique, intégrant d'ores et déjà certains contenus des nouveaux programmes selon les thématiques de travail ciblées par les équipes d'école (constellations, plans mixtès, résidences sur site...), sont également un point d'appui à cette démarche de réflexion complémentaire conduite en équipe d'école.

Je vous remercie de votre engagement ainsi que de celle des enseignants de l'école pour la mise en œuvre de cette étape essentielle contribuant à la réussite des élèves du département.



Serge GREVOUL

Pièce jointe :
ANNEXE 1 - Les ressources institutionnelles.

ANNEXE 1 - Les ressources institutionnelles (*)

- **Les programmes Cycles 1 et 2** : BO_n° 41 du 31-10-2024 - Arrêté du 22-10-2024 - JO du 25-10-2024 (NOR : MENE2415135A)

Programme d'enseignement pour le développement et la structuration du langage oral et écrit du cycle 1

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel135_annexe1.pdf

Programme d'enseignement pour l'acquisition des premiers outils mathématiques du cycle 1

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel135_annexe2.pdf

Programme de français du cycle 2

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel135_annexe3.pdf

Programme de mathématiques du cycle 2

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel135_annexe4.pdf

- **Les programmes de Cycle 3** : parution du BO en attente

Lors de sa séance du 12 décembre 2024, le Conseil supérieur des programmes a adopté les projets de programmes de mathématiques et de français pour le cycle 3 :

<https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570>

